

Delpit

A MESSIEURS

LES ELECTEURS

DU

Département de la Dordogne.

CITOYENS,

PZ 2638

Quand la députation était le chemin des honneurs et des places, je ne l'ai pas sollicitée; aujourd'hui que la gravité des circonstances l'élève à la hauteur d'un devoir pour quiconque se sent la force et la volonté de se dévouer au service de son pays, j'accepte avec empressement les suffrages qu'un grand nombre d'entre vous ont bien voulu m'offrir.

Jamais, depuis 1789, la France ne s'est trouvée dans un moment plus solennel: elle attend avec une impatience chaque jour croissante l'établissement d'un gouvernement régulier, qui donne à l'avenir les garanties de liberté, d'ordre et de sécurité, sans lesquelles il n'y a pas de société possible. L'Assemblée nationale nommée et voulue par tous, appuyée sur la nation dont elle sera l'organe fidèle et complet, va constituer la République sous la forme qu'elle jugera la meilleure. A ce qu'elle statuera, mon adhésion, comme la

BIBLIOTHÈQUE
DE LA VILLE
DE PÉRIGUEUX

Z
8

vôtre, est acquise à l'avance; mais à l'assemblée seule, le pouvoir constituant; à elle seule le droit d'engager l'avenir. La France, unanime dans sa volonté d'être libre, ne veut être ni violentée, ni révolutionnée. Nous avons tous adhéré à la dictature de l'ordre et de la paix; en essayer une autre, c'est méconnaître les sentiments d'union et de fraternité qui animent le pays. Plus de partis, plus de divisions. Une ère nouvelle commence; à nous, à nous tous, de la faire grande et heureuse.

Arrière donc les agents électoraux chargés d'imposer des candidats au nom du pouvoir; laissons faire le peuple, il saura bien choisir les plus dignes; lui commander ses choix, c'est lui faire injure, c'est faire injure à la République. Mais qu'avant de descendre dans ses comices, le peuple connaisse les hommes auxquels il donnera sa confiance; c'est pour lui un devoir en même temps qu'un droit. Il faut qu'il puisse examiner leurs antécédents, discuter leurs principes, s'assurer que leurs vœux sont les siens. Homme nouveau, n'ayant jamais exercé aucune fonction publique, je dois à tous ma profession de foi.

Jusqu'ici ma vie a été consacrée aux travaux littéraires et à l'étude de l'histoire de notre pays. J'ai suivi de siècle en siècle la marche continue de la France vers l'unité et les idées démocratiques. L'histoire de la formation de la société Française est celle des progrès du peuple; chaque révolution lui a fait faire un pas. Au x.^e siècle, le servage se substitue à l'esclavage antique; au xii.^e et au xiii.^e, la révolution communale et l'organisation des corps d'arts et métiers créent à côté de la féodalité et du clergé une classe nouvelle, la bourgeoisie. Ce n'était encore qu'un régime d'exemption et de priviléges; la masse du peuple, les serfs, les paysans étaient laissés dans l'ombre. Peu à peu la royauté détruisit la féodalité, la réduisant à n'être plus que le premier ordre de la nation, et émancipa la bourgeoisie en l'appelant sous le nom de tiers aux états généraux.

Du XIV.^e siècle au XVIII.^e, grâce à l'influence du christianisme, le servage disparut de la terre de France, les classes inférieures s'élèverent peu à peu, et en 1789 le troisième ordre avait, de fait et depuis long-temps déjà, absorbé les deux autres. Nos pères se levèrent alors, vous savez, Citoyens, avec quel saint enthousiasme, pour proclamer et faire passer de l'ordre des idées dans l'ordre des faits, cette révolution qui date une ère nouvelle dans l'histoire du monde.

Malheureusement, la lutte que les privilégiés établirent pour sauver un ordre de choses à jamais condamné par la providence, la guerre étrangère, l'émigration, la guerre civile, l'ignorance des masses et l'impiété fanatique d'une minorité factieuse, amenèrent des excès et des crimes qui arrêtèrent la révolution dans sa marche triomphante. L'histoire les a flétris par le nom terrible qu'elle a donné à cette époque. La terreur a reculé de cinquante années l'ère de la République ; seule, elle a amené les réactions de l'empire et des deux monarchies de 1814 et de 1830. Grâce au ciel, les progrès accomplis depuis un demi-siècle, rendent à jamais impossible le retour de la terreur ; il n'y a plus de privilégiés, par conséquent plus de lutte à craindre.

Sortie du peuple, formée successivement de l'élite des artisans et des laboureurs, la bourgeoisie avait eu le tort de se constituer à part des classes ouvrières, avec lesquelles elle avait conquis jadis les priviléges de commune et de corporation, et le droit de siéger aux États-Généraux. Dans les constitutions qui se sont succédées de 1800 à 1848, seule elle avait obtenu une part du pouvoir politique ; l'immense majorité de la nation avait été complètement laissée en dehors. C'était fausser les principes de 89 ; le mouvement ascendant de la France, interrompu par une halte de cinquante années, vient d'être repris par la révolution du 24 février. Le pouvoir social, fondé désormais sur l'appui et le concours de tous, va être replacé sur ses véritables bases.

Dominée par le grand principe de la souveraineté du peu-

ple, inscrit dans la constitution et non réalisé dans les faits, la royauté constitutionnelle était engagée dans une lutte où elle devait nécessairement succomber tôt ou tard. En vain celle de 1814 revendiquait le droit des aieux, le droit du sang de Saint-Louis et de Henri IV ; en vain celle de 1830 cherchait à faire oublier son origine, à force d'habileté et de corruption, s'entourant de bastilles et de tout le prestige d'une force matérielle immense, pour l'entretien de laquelle elle épuisait la France ; à deux reprises, trois générations de rois, balayées comme une feuille de chêne que le vent emporte, ont prouvé le peu de racines d'une institution désormais en désaccord avec les principes, avec les faits.

Nos pères aimaient la royauté comme un culte, j'ai presque dit comme une idole ; le plus grand nombre parmi vous, Citoyens, l'acceptait comme une garantie, comme une utilité ; l'expérience a prononcé. Une royauté qui abdique au moment où l'orage qu'elle a amassé de longue date éclate sur nos têtes, n'est pour la société qu'un danger de plus. C'est dans l'organisation du gouvernement de la démocratie qu'il faut chercher désormais les garanties de l'avenir. Ce sera l'œuvre de l'assemblée nationale. Indiquer comment elle l'accomplira, sous quelle forme elle constitnera la République, nul ne le peut, et, à vrai dire, je m'inquiète plus du fond des choses que de la forme. Ce que je veux, ce que nous voulons tous :

C'est le respect de la famille et de la propriété, ces deux pivots de l'ordre social sans lesquels il n'y a plus ni civilisation, ni progrès ;

C'est la liberté de la pensée, de la conscience et du culte;

La liberté de la presse, sauve-garde de toutes les autres ;

La liberté de l'enseignement, droit sacré du père de famille ;

La liberté et la vérité du suffrage universel, base et source de tous les pouvoirs publics ;

L'économie la plus sévère dans la gestion des finances de l'état ;

La suppression de tous les emplois inutiles, sinécures, cumuls, etc., la réduction des gros traitements.

La révision sévère de notre système administratif, dont il faut conserver la savante organisation, mais simplifier les rouages compliqués;

L'incompatibilité absolue entre les fonctions de représentant du peuple et toute autre fonction publique;

La destruction des abus de la centralisation; la vie et l'action rendues aux administrations départementales et locales, qui, nommées par tous, reprennent désormais leur dignité, leur force et leur place réelle dans notre hiérarchie administrative.

Je dois encore vous dire ma pensée, Citoyens, sur une question d'une gravité immense, qui préoccupe aujourd'hui tous les esprits sérieux : celle de l'organisation du travail. Sous le régime du privilège, l'industrie était organisée. En détruisant les Maîtrises et les Jurandes, que nul, Dieu merci, ne songe à rétablir aujourd'hui, Turgot et l'assemblée constituante eurent le tort de croire que la liberté absolue suffisait. Les classes ouvrières ont besoin d'association, d'organisation ; l'admirable institution du compagnonnage le prouve assez. Il faut combler la lacune de notre législation à cet égard ; il faut se hâter de donner aux travailleurs toutes les institutions protectrices, compatibles avec l'ordre et la liberté. Que le manque de travail et le chômage soient prévus ; que des caisses de secours, pour les ouvriers de toutes les professions, soient instituées sur une vaste échelle ; que la vieillesse du travailleur soit assurée contre la misère ; qu'il y ait des invalides civils. Je souscris de cœur à tout ce que l'assemblée nationale jugera utile de faire pour l'amélioration du sort des ouvriers ; et au premier rang je place les agriculteurs, ceux qui nourrissent la France et constituent la force et la gloire de ses armées. Que l'agriculture soit protégée autrement qu'en théorie ; qu'elle ait part aux récompenses et aux encouragements, dans la proportion du nombre de citoyens qui y consacrent leur vie. Que le régime hypothécaire soit amélioré ; que des caisses de crédit

agricole, qui seront en même temps des caisses d'épargne et de secours pour la population rurale, soient créées dans chaque canton, etc., etc.

Mais que nos législateurs, en se dévouant à l'amélioration du sort du peuple, ne le flattent point, ne le trompent point avec de chimériques promesses; régler le prix du travail ou le nombre d'heures de la journée, n'est pas du ressort de la législation. Comme le blé, comme le vin, le travail est marchandise; son prix dépend de la relation de l'offre à la demande. Fixer un maximum ou un minimum, c'est tarir la source du travail, c'est couper l'arbre au pied, sous prétexte de lui faire porter des fruits plus abondants. Grâce au Ciel, il y a d'autres moyens d'améliorer le sort des travailleurs! C'est dans la révision de notre système d'impôts, qu'il faut, selon moi, chercher le remède le plus efficace. Le budget est tout entier à remanier, l'assiette des impôts indirects à refaire. Plus d'impôts sur le sel, cette denrée du pauvre; suppression des octrois des villes, cette entrave barbare à la liberté du commerce intérieur; la plus vaste cité de l'univers, celle où la police est le mieux faite, Londres, n'a pas d'octroi. Réforme douanière calculée, de façon à arriver, par l'abaissement progressif de nos tarifs, à la liberté du commerce, c'est-à-dire à la vie à bon marché, au bien-être de tous, par le bas prix des matières premières et de tous les objets de consommation. C'est la masse du peuple qui achète et consomme; plus de priviléges au détriment des masses.

L'homme ne vit pas seulement de pain; le pauvre, comme le riche, a droit à la nourriture morale et intellectuelle. Que l'instruction, à tous ses degrés, soit mise à la portée de tous, c'est-à-dire gratuite pour tous les enfants du peuple; que des inspecteurs choisissent chaque année, dans les écoles du premier degré, les enfants qui montrent d'heureuses dispositions, pour les envoyer dans les fermes-modèles, dans les écoles d'arts et métiers, dans les lycées de la Ré-

publique. L'égalité, c'est la possibilité pour chacun d'acquérir l'instruction dont il est capable; car Dieu a fait l'inégalité des intelligences comme il a fait celle des forces physiques. — Enfin, que la religion soit honorée et respectée dans son culte; que partout le prêtre contribue à donner l'éducation morale, complément indispensable de l'éducation scientifique.

Je m'arrête, Citoyens; je vous en ai dit assez pour vous faire connaître les sentiments qui m'animent. Derrière la parole, vous exigerez une âme; derrière les promesses, une conscience; derrière le culte de la chose publique, une foi. Examinez ma vie, discutez les titres que je puis avoir à votre confiance; je m'estimerai heureux de la mériter.

Si vous croyez que je puisse défendre avec honneur et succès les principes que je vous ai soumis, j'irai avec joie consacrer tout ce que j'ai de force, de courage et d'intelligence, à la tâche que vous m'aurez confiée; j'irai travailler avec bonheur à faire que cette devise, sortie des entrailles du christianisme, *liberté, égalité, fraternité*, soit désormais celle de tous les Français; j'irai avec fierté m'asseoir au nombre de vos représentants, résolu à me dévouer, comme le fait notre grand Lamartine, tête, cœur et poitrine, à l'accomplissement du mandat que j'aurai reçu de vous.

MARTIAL DELPIT,
ancien élève de l'école des chartes.

Castangt, arrond.^t de Bergerac, 16 mars 1848.

BIBLIOTHÈQUE
DE LA VILLE
DE PERIGUEUX.

Bergerac, Imp. de Faisandier.

MATERIALS

P
26